

## **ELECTIONS REGIONALES 2015**

### **AVIS AUX ELECTEURS**

Pour répondre aux interrogations des électeurs dont ont été saisis les services de la préfecture, il est précisé que :

« La distribution des plis aux électeurs par la Poste pourra être effectuée au plus tard jusqu'au samedi 12 décembre 2015 pour le second tour des élections régionales.

La distribution de la propagande par le biais de la commission de propagande via la Poste jusqu'à la veille du jour de l'élection ne contrevient pas aux dispositions de l'article L 49 du code électoral qui interdit la distribution de toute propagande par les candidats à partir de la veille du scrutin à zéro heure. ».